

REPUBLIQUE DU BURUNDI
CABINET DU PRESIDENT

DISCOURS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A L'OCCASION
DES CEREMONIES DE
PRESENTATION DES VOEUX POUR LE NOUVEL
AN 1995

BUJUMBURA, 14 JANVIER 1995

Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Excellence Monsieur le Président BUYOYA,

Honorables Représentants du Peuple,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

~~Messeigneurs, Messieurs les Membres~~ du Bureau du Forum de Négociation
de la Convention de Gouvernement,

Excellences Messieurs les Représentants Spéciaux des Secrétaires Généraux
de l'Organisation des Nations-Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques et
Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,
Mesdames et Messieurs,

1. Au début de chaque année, il est d'usage que nous nous rencontrons pour, d'un côté faire le bilan de l'année qui termine, nous souhaiter ensuite les voeux les meilleurs pour celle qui commence, sans oublier de nous fixer des objectifs tenant essentiellement à consolider le projet politique, économique et social que le pays poursuit. Nous voici donc réunis ce matin pour cette cérémonie solennelle.

Nous voudrions avant tout vous remercier du fonds de notre coeur, pour les voeux que vous venez de nous adresser, nous et notre famille et toute la nation burundaise pour l'année 1995.

24

Excellences,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

2. Au début de cette année, le Burundi mon pays, regarde son avenir avec anxiété mais également, bien que cela puisse paraître comme paradoxal, avec beaucoup d'espoir. L'année 1994 que nous venons d'achever a été l'année de tous les dangers; cela dans tous les domaines de la vie nationale.

Alors que le pays tentait avec difficultés de soigner et panser ses blessures consécutives au très ignoble et condamnable assassinat du Président Melchior NDADAYE et de certains de ses collaborateurs, alors que ce même pays se lançait dans une vaste campagne de reconstruction morale et physique à la suite des répugnables et non moins condamnables massacres interethniques, aux destructions, aux pillages et autres catastrophes consécutives à la tentative de coup d'Etat sanglant du 21 octobre 1993, la disparition tragique du Président NTARYAMIRA investi le 5 février 1994, vint comme pour rappeler aux Burundais et à leurs amis qu'"un mal ne vient jamais seul". Plus grave encore, la tragédie qui a frappé le Rwanda voisin depuis le 6 avril 1994 a rendu sceptiqué plus d'un au Burundi comme à l'étranger, sur les capacités du peuple burundais à résister au syndrome rwandais. Tout le monde redoutait que le Burundi, déjà fortement déstabilisé par le Coup d'Etat du 21 octobre 1993 et les conséquences qu'il a entraîné, ne sombre dans des violences généralisées.

87

Vous chers compatriotes et vous représentants des pays et organismes amis, vous avez été témoins des efforts que nous avons déployés pour soustraire notre pays de l'apocalypse que d'aucuns redoutaient. Beaucoup d'entre vous ont également joué un rôle hautement positif pour aider les Burundais à se surpasser afin de ne pas tomber dans des démarches et comportements suicidaires. A tous ceux qui, Burundais ou étrangers se sont investis pour cette cause nous disons profondément merci. Vous avez tous travaillé pour la paix et la dignité des Burundais.

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

L'année 1994 aura été pour le Burundi une année, certes beaucoup chargée d'émotions, de passion et de criminalités, mais elle aura aussi été une année d'essai politique, une année de réflexion commune menée par l'ensemble de la classe politique. La Convention de Gouvernement signée le 10 septembre 1994 a ouvert la voie à une solution à la crise institutionnelle survenue avec la mort du Président NTARYAMIRA dont la succession devenait difficile par l'arrêt de la Cour Constitutionnelle déclarant inconstitutionnel l'amendement qu'avait permis son élection. Un tel vide devait dès lors être comblé. La démarche a été politique. Des négociations ont été engagées entre les partenaires politiques soutenus par la société civile et la Communauté Internationale. L'aboutissement a été la signature de la Convention de Gouvernement le 10 septembre 1994. Cette dernière est un instrument servant de plate-forme politique qui rallie tous ses signataires autour d'un projet : la RESTAURATION ET LA PROMOTION DES VALEURS DE PAIX, DE JUSTICE SOCIALE, DE PATRIOTISME ET D'UNITE NATIONALE.

SA

4. Excellences,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Lors du lancement des travaux du Gouvernement issu de cette convention, nous avons rappelé une phrase que le Prince Louis RWAGASORE a adressée aux tuteurs belges quand il prononçait son discours de circonstance après avoir appris la victoire de son parti aux élections législatives qui venaient d'avoir lieu. Il disait et nous citons: "Vous nous jugerez par nos actes et votre satisfaction sera notre fierté". En ce jour du 8 octobre 1994, nous avons demandé au Premier Ministre et à tous les membres de son Gouvernement de répéter la même phrase non pas aux étrangers mais aux burundais. Aujourd'hui, le Gouvernement et l'ensemble des signataires de cette convention sont interpellés pour faire un examen de conscience et s'interroger sur leur part dans la promotion ou le torpillage de cette convention. Au moment de la signature de la Convention de Gouvernement considérée comme, nous citons : "un facteur déterminant dans le rétablissement de la paix, de la sécurité, de la confiance et de la stabilité dans le pays", le peuple burundais a applaudi, il a poussé un soupir de soulagement croyant que désormais l'espoir lui était permis de voir bientôt son pays revivre en paix, redevenir le Burundi de tous et non un pays que cherchent à se partager les "ethnies" ou les partis. Mais hélas, ce peuple regarde aujourd'hui sa classe politique avec dédain, mépris et indignation. Ce peuple se considère comme trahi par ses propres fils qui animent la vie politique, ce peuple se demande finalement si cette classe politique nourrit de bonnes intentions à son égard ou si elle ne le prend pas pour un tremplin aidant à assouvir des intérêts égoïstes inavoués. Nous voudrions dès lors dire ceci à notre classe politique.

5. Vous hommes politiques, partenaires de la Convention de Gouvernement, qu'avez-vous offert à notre peuple pendant les trois mois qui ont suivi la signature de la Convention de Gouvernement ? La

8

paix ? Le Peuple Burundais dit qu'il l'attend. La sécurité ? Certains d'entre-vous sont devenus d'excellents déstabilisateurs, animateurs directs ou indirects des groupes qui sèment la terreur. D'autres adoptent des positions déconcertantes marquées par une inaction qui décourage les victimes de ces violences. Les nombreuses extravagances et caprices qu'affichent certains d'entre vous accentuent la méfiance au sein d'un peuple qu'un discours rassembleur et constructif devrait plutôt rapprocher. Le développement ? Les discours et comportements déstabilisateurs voire terroristes de certains d'entre vous démobilisent le peuple travailleur burundais et font reculer l'économie nationale au lieu de la relancer.

Le temps est donc arrivé pour tout le monde : les dirigeants du pays à tous les niveaux, les responsables politiques, dirigeants des partis, les hommes d'Eglise et leurs ouailles, les gardiens de la paix et de la sécurité, les jeunes et les femmes, le temps est arrivé pour nous tous pour que nous nous levions et disons ouvertement, sans hésitation à l'endroit de tous ceux qui handicapent le peuple burundais dans son élan de recouvrement de la sécurité, de la paix et de la confiance que nous en avons assez. A tous ces gladiateurs, partout où ils se trouvent, nous disons: le pays en a marre et vous met en garde. Plutôt que le pays ne se perde, nous préférons perdre vous mêmes à défaut de vous récupérer par votre propre conversion.

Quant aux différents partenaires de la Convention de Gouvernement, nous voudrions leur faire un clin d'oeil. Que personne d'entre eux ne croit que les partis se sont substitués aux institutions et autres organes de l'Etat. La Convention de Gouvernement ne consacre pas la "partitocratie" au Burundi. Loin de là. Il est question plutôt de faire participer tout le monde à la prise de décision et nous, Président de la République, en tant que garant des institutions républicaines et de la Convention de Gouvernement, nous n'entendons pas qu'un parti quelconque profitant de ses anciennes

positions ou recourant à des moyens malhonnêtes paralyse la vie du pays pour des caprices, subterfuges ou autres stratagèmes nuisibles à la paix, à la sécurité, à la confiance et à la stabilité que recherche la Convention de Gouvernement. Nous exigeons que désormais tous les signataires de la Convention de Gouvernement soient vigilants et alertes pour dire non à quiconque voudrait subtilement, pour des raisons inavouées nuire à la construction de l'édifice dont les fondations ont été lancées avec la Convention de Gouvernement.

6. Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier le Ministre,

Excellence Monsieur le Président BUYOYA,

Honorables Représentants du Peuple,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences Mesdames et Messieurs les Chefs des Missions
Diplomatiques et Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales,

Mesdames et Messieurs,

L'année 1994 aura été l'année de la négociation de la convention de Gouvernement. Notre vœu est que l'année 1995 soit une année de la consolidation de cette convention.

SA

Nous voudrions réaffirmer que cette Convention de Gouvernement s'avère aujourd'hui être une référence politique de premier plan dans la direction du pays. Nous la considérons comme la plate-forme politique nationale pour la paix, la sécurité et la confiance. Raison pour laquelle ses différents négociateurs et signataires doivent la respecter, la promouvoir et la défendre dans l'esprit et dans la lettre.

Pour nous, cela doit transparaître à travers des actions, des comportements et de prises de positions positives et produire des effets positifs sur la vie d'un peuple meurtri par une quinzaine de mois de souffrance, d'angoisse, d'inquiétude et donc d'incertitude pour son avenir. Permettez-nous à ce propos, Excellences, Mesdames et Messieurs d'indiquer dans quelles voies cette Convention pourra désormais être davantage rentabilisée à la faveur de la paix, de la sécurité et de la confiance.

Comme elle le stipule elle-même dans son article premier, cette Convention, nous citons : "engage tous les partenaires politiques à privilégier le culte de la vérité, le respect strict des droits de la personne humaine et les libertés individuelles en particulier, le respect absolu de la vie". Dans son article deux, la Convention de Gouvernement affirme, au nom de ses signataires, s'inscrire, nous citons : "en faveur de l'édification d'un Etat de droit par :

- La conception et la gestion collégiale et démocratique du pouvoir ;
- La promotion de l'indépendance de la magistrature et la neutralité des corps de police ;
- Le respect du bien commun et l'institution de mécanismes de contrôle de gestion de la chose publique;
- L'éducation de la population, de la jeunesse en particulier, aux valeurs de paix et de tolérance".

Et, comme couronnement, la Convention de Gouvernement indique dans son article trois que, nous citons : "le Consensus politique est un facteur déterminant dans le rétablissement de la paix, de la sécurité, de la confiance et de la stabilité dans le pays".

7. Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier le Ministre,

Excellence Monsieur le Président BUYOYA,

Honorables Représentants du Peuple,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Messieurs les Représentants des Partis Politiques,

Vous tous gouverneurs de provinces, administrateurs communaux ou diplomates (burundais) qui nous suivez ou nous écoutez.

Nous vous disions tout à l'heure comment le peuple burundais juge sévèrement certains d'entre vous quant à leurs mauvais comportements, face aux valeurs qu'ils s'étaient jurés de défendre et de promouvoir à travers la Convention de Gouvernement. Une opinion tant nationale qu'internationale suffisamment grande se trouve ulcérée par l'irresponsabilité de certains d'entre vous face aux malheurs qu'endure le peuple burundais et que vous lui aviez promis de soulager à travers une stricte application de la Convention de Gouvernement.

87

Certains d'entre vous limitent son application à l'unique partage de responsabilités au gouvernement, dans l'administration territoriale, dans les services extérieurs et dans ceux de sécurité plus particulièrement la documentation et les migrations. Sur ce dernier point, une bonne opinion nationale se demande du reste pourquoi les partenaires politiques ont extrait ces services de la documentation et des migrations des autres services de sécurité comme l'armée, la gendarmerie et la police. On connaît pourtant leur importance dans la sécurité du pays et les interrogations provenant de certains milieux quant à leurs organisations et comportements sur le terrain.

La Convention de Gouvernement est donc un tout indivisible. Résultat d'une longue négociation, elle doit se comprendre comme un rendez-vous du donner et du recevoir entre ceux qui l'ont négociée et signée. Les gardiens de la bonne application de cette Convention doivent toujours avoir à l'esprit cette considération.

8. Dans sa structure, la Convention de Gouvernement peut-être considérée, expliquée, exécutée et contrôlée sous plusieurs aspects.

D'abord la mise en place des institutions de la République touchées par le consensus consacré par cette Convention. Il s'agit de la Présidence de la République, du Gouvernement, des Services Extérieurs et de Sécurité, entendez ici les seules Administrations Générales de la Documentation et des Migrations et l'Administration Territoriale.

Ces différents institutions et organes de l'Etat doivent être mis en place dans le strict respect de la Convention et exercer leurs missions en se référant à cette dernière. Nous entendons ici et là, au sein des partenaires signataires de la Convention de Gouvernement comme dans beaucoup d'autres secteurs de la vie nationale et même au sein de l'opinion internationale des critiques mettant en exergue que certaines

dispositions de cette convention ont été violées. Notre engagement est que partout où cela se serait produit nous allons tout mettre en oeuvre, avec le concours de tous les partenaires de cette Convention, pour tout remettre dans l'ordre avec le souci de satisfaire autant que faire se peut les droits de chacun. Pour nous, la paix, la sécurité et la stabilité dans notre pays sont à ce prix. Ceux qui penseraient autrement ne chercheraient rien d'autre qu'à maintenir ou à entraîner notre pays dans un désordre sans fin. A cette fin, tous les cadres prévus par la Convention doivent se mettre à l'oeuvre pour la consolidation de la Convention.

Ils doivent veiller à la mise en place des différentes institutions consensuelles de façon strictement respectueuse des dispositions de la Convention. Il s'agit du cadre de concertation, du Comité de suivi et du cadre de conciliation.

Au delà des institutions et organes de l'Etat, la Convention de Gouvernement confie des missions au Président de la République et au Gouvernement. Ces dernières s'inscrivent dans la logique des objectifs fondamentaux poursuivis par les signataires de la Convention à savoir: la paix, la sécurité, la confiance, la stabilité et le développement du pays à travers une politique de reconstruction correctement menée.

9. Permettez-nous, Mesdames et Messieurs de nous pencher pendant quelques temps sur ces objectifs.

La paix et la sécurité d'abord. Il s'agit ici d'un couple. Il n'y a pas de paix sans sécurité et la sécurité des citoyens est mieux assurée quand il y a la paix. Mais que l'on sache également que la confiance est le principal liant des partenaires qui s'engagent à consolider ensemble la sécurité et la paix.



Au Burundi, si on peut dire que des phénomènes observés quelques mois, voire années avant l'ignoble assassinat du Président NDADAYE le 21 octobre 1993 et la remise en cause violente des institutions issues des élections des 1er et 29 juin 1993 incarnaient la violence, l'on ne peut nier cependant que les violences auxquelles le Burundi est soumis depuis une quinzaine de mois résultent d'un manque de confiance entre les Burundi. La méfiance, les soupçons, les calomnies, le mensonge qui depuis des années ponctuent la vie au Burundi ont atteint leur point culminant avec l'assassinat du Président NDADAYE.

Voilà pourquoi, pour restaurer cette confiance les signataires de la Convention de Gouvernement recommandent aux Burundais, de s'armer d'abord du culte de la vérité et de la transparence dans la gestion du pays. Ainsi, les Burundais doivent-ils se dire la vérité, sur leur histoire, celle ancienne comme celle récente. D'où besoin d'un débat national sur les problèmes fondamentaux du pays. Ce débat n'aura de chance de succès et aider les Burundais à avoir davantage confiance en eux que s'ils osent se dire la vérité sur leur histoire, dans ses hauts et ses bas et accepter de l'assumer. Il réussira également si les Burundais s'expliquent sans faux-fuyants les drames qu'ils vivent et que chaque victime qualifie comme elle veut et en fait endosser la responsabilité à qui elle veut souvent sans peur et honte de procéder de façon globalisante en condamnant toute une "ethnie" ou toute une formation politique.

Si les signataires de la Convention de Gouvernement se sont mis d'accord pour demander au Gouvernement de, nous citons "recourir dans un délai de trente jours (certainement après sa formation) à une mission d'enquête judiciaire internationale" pour enquêter sur le putsch du 21 octobre 1993 et les massacres interethniques et politiques qui ont suivi, c'est certainement parce qu'ils étaient conscients que notre appareil judiciaire connaît énormément de problèmes qui ne le rendent pas à l'aise dans l'exercice d'une mission pourtant relevant de leurs prérogatives.

Concernant cette mission internationale d'enquête, le Gouvernement du Burundi l'a demandée depuis le 15 novembre 1993 avant même que la Convention de Gouvernement ne soit signée. Ainsi, le Secrétaire Général de l'Organisation des Nations-Unies a dépêché au Burundi une mission pour l'établissement des faits.

Les investigations des Ambassadeurs Siméon AKE et Martin HUSLID ainsi que Madame Michèle POLIACOF avaient un caractère politique et le rapport y relatif a été remis au Secrétaire Général de l'ONU le 20 mai 1994. Une copie vient d'être remise au Président de la République. Beaucoup de burundais attendent certainement d'en connaître le contenu. Nous verrons, en âme et conscience, l'opportunité de rendre public ce rapport. Mais d'orès et déjà nous voudrions dire au peuple burundais que les auteurs de ce rapport considèrent que les massacres que le pays a connus, nous citons : "ne résultent pas de la mise en oeuvre d'un quelconque plan d'extermination prémédités de l'ethnie tutsi par les Hutu. Ils sont les conséquences du coup d'Etat et des assassinats politiques du 21 octobre 1993". Le rapport poursuit en signalant que, nous citons : "en se livrant à ce coup d'Etat militaire et à ces assassinats politiques, les putschistes et leurs commanditaires ont commis un grave crime et doivent en conséquence, assumer la responsabilité principale de ces tristes et tragiques événements". Dans le souci d'objectivité, la mission signale aussi que, nous citons : "Cela ne saurait cependant atténuer la part de responsabilité des populations elles-mêmes qui se sont entre-tuées", comme, souligne encore la mission, l'on ne peut, nous citons : "totalement exclure une certaine responsabilité, tout au moins morale, des dirigeants politiques qui n'ont pas suffisamment pesé, aussi bien durant les campagnes électorales que durant les événements, les effets de leurs déclarations sur l'état d'esprit ces militants de leurs partis respectifs". Sur cette problématique des responsabilités présumées, la Mission conclut en soulignant que, nous citons: "les Hutu comme les Tutsi, l'armée et même des dirigeants politiques,

doivent assumer, sans doute à des degrés différents, leur part respective de responsabilité dans ces massacres."

Dans la lettre de transmission de ce rapport, le Secrétaire Général des Nations-Unies nous indiquait à juste titre que nous saurons "en faire l'usage qui convient le mieux" dans notre pays.

Pour ce qui nous concerne et compte tenu de l'article 36 de la Convention de Gouvernement soutenue du reste par une recommandation de la Mission d'enquête des Nations-Unies au Burundi, nous demandons solennellement à la Communauté Internationale, à travers l'Organisation des Nations-Unies, d'envoyer au Burundi, nous citons : "une mission judiciaire internationale, composée de personnalités compétentes et neutres pour enquêter sur le putsch du 21 octobre 1993, sur ce que les partenaires politiques ont convenu d'appeler génocide sans préjudice aux résultats des enquêtes nationales et internationales indépendantes et sur les différents crimes à connotation politique perpétrés depuis octobre 1993". Cette enquête doit être suivie de jugements de tous ceux qui auront été identifiés comme auteurs ou co-auteurs de ces crimes. L'objectif est pour nous, que le Burundi, nous citons : "rétablisse un régime de droit où chacun sera jugé équitablement selon ses actes. Pour y parvenir et pour instaurer la confiance, il faut s'efforcer d'identifier d'urgence les auteurs du coup d'Etat et des assassinats ainsi que les responsables des massacres, et les traduire en justice. En d'autres termes, il faut mettre un terme à l'impunité qui prévaut dans le pays".

Excellences,

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le maintien et le renforcement de la paix et de la sécurité sont également tributaires de forces de défense et de sécurité techniquement performantes et bien en symbiose avec la population.

SA

Au cours des négociations de la Convention de Gouvernement, les partenaires politiques signataires de cette Convention ont signé un protocole d'accord sur la répartition des responsabilités dans les services de la documentation et des migrations. Ce protocole ne donne pas des orientations quant à la façon dont ces services doivent s'acquitter de leurs missions mais s'apesantit plutôt sur les nominations des dirigeants de ces services. Certes, il est indiqué dans ce protocole que, nous citons : "les nominations aux postes de direction (...) doivent obéir aux règles de professionnalisme, de la compétence et de la neutralité politique", terminant par le vœu que, nous citons: "elles seront guidées par le souci d'organiser des directions performantes et rassurantes pour tous". Malheureusement, le constat fait aujourd'hui, après trois mois de mise en place des dirigeants de ces services, est amer. Les dirigeants de ces services ont tendance à les considérer comme leur chasse gardée et il apparaît aujourd'hui que de véritables guerres sont engagées entre les premiers responsables de ces services au détriment de l'efficacité et des performances salvatrices que tout le monde attendait.

Pour les autres forces de défense et de sécurité, comme l'armée, la gendarmerie et la police, la Convention n'en a pas beaucoup parlé.

Pourtant, la population attend avec impatience, que le débat national sur ces problèmes fondamentaux annoncé par la Convention de Gouvernement soit rapidement amorcé. Le problème de la sécurité du pays et des Forces de Défense et de sécurité est voulu être prioritaire.

Pour ce qui nous concerne, nous allons, dans de très brefs délais, faire procéder à un audit des différents services de sécurité (la Documentation et les Migrations) afin de procéder dans la suite à leur réorganisation. Nous rappelons à cette fin aux responsables de ces services qu'ils doivent les gérer dans le strict respect de la Convention de Gouvernement qui instaure une gestion collégiale et qui stipule qu'en attendant ces audits, "les services de sécurité restent dans leur forme organisationnelle actuelle".

SA

D'autres part les responsables de ces services doivent privilégier l'intérêt national au lieu d'être tentés par des agissements qui frisent souvent une méfiance congénitale.

10. Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

La question de l'Armée préoccupe beaucoup de Burundais aujourd'hui. Certains vont jusqu'à dire qu'elle constitue le problème le plus névralgique de la vie nationale. "Armée monoethnique tutsi" disent certains notamment du côté des hutu. "Rempart pour la survie de l'ethnie tutsi" affirment d'autres. "Une armée dont certains éléments, égarés pense-t-on, tuent, pillent, détruisent ou saccagent durant les opérations de maintien de l'ordre ou de désarmement" constatent d'autres. "Une armée enfin confrontée à des difficultés en ce qui concerne le maintien de la cohésion entre les hommes de troupe, les sous-officiers et les officiers" ne s'empêche pas de commenter un autre courant d'opinion. Enfin, constatation supplémentaire, "les forces de défense et de sécurité burundaises nécessitent une démarcation nette dans la définition, la fixation et la conduite de leurs missions : la défense de l'intégrité du territoire (donc des frontières) en ce qui concerne l'armée et le maintien de la sécurité et de l'ordre intérieurs en ce qui concerne la Gendarmerie et la Police".

Pour nous, les Forces de Défense de Sécurité Burundaises doivent se concevoir et agir comme des moyens mis au service du Gouvernement pour remplir sa mission de sauvegarde de l'intégrité territoriale et du maintien de l'ordre à la faveur de tous les citoyens burundais. Pour mieux remplir cette mission, les Forces de Défense et de Sécurité doivent bénéficier de la confiance de tout le peuple qui doit se reconnaître en elles autant en ce qui concerne leur composition que leur comportement sur le terrain. Tel est le but

SA

que nous poursuivrons à travers toutes les mesures prises en vue de rendre nos forces de défense et de sécurité des réalités fonctionnelles sorties des entrailles mêmes des Burundi et travaillant pour le bien être sécuritaire de tous.

C'est pourquoi, les recrutements en cours sont organisés dans la perspective de satisfaire cette ambition. Nous avons amélioré les mécanismes d'inscription pour les postulants aux groupes des sous-officiers et des hommes de troupe. Ces inscriptions se déroulent respectivement au chef-lieu de province pour les candidats sous-officiers et au Bureau Communal pour les hommes de troupe. Nous espérons que beaucoup de candidats viennent se faire inscrire. Nous invitons encore une fois, les jeunes gens à venir nombreux pour embrasser le digne métier des armes et mettre leur force et volonté au service de la paix et de la sécurité du Burundi.

Excellences,
Mesdames,
Mesdemoiselles,
Messieurs,

Quand on voit comment le terrorisme et la criminalité se développent dangereusement dans notre pays ; il s'avère indispensable de moderniser nos forces de défense et de sécurité afin qu'elles puissent efficacement faire face aux situations d'insécurité assez particulière que connaît le Burundi.

Le développement des bandes armées et la détention illégale des armes par des populations civiles nécessitent de nouvelles méthodes pour leur faire face afin que de telles opérations soient menées sans faire des victimes innocentes parmi les populations comme d'aucuns l'ont constaté dans certains endroits du pays. Des méthodes plus opérationnelles et peu coûteuses en vies humaines seront recherchées. Nous pensons par exemple, à la mise en place, au niveau de chaque région militaire, d'une unité spéciale à former pour

SA

mener des opérations de désarmement davantage propres. L'idée, déjà lancée dans notre message du 31 décembre 1994, est aujourd'hui en cours de concrétisation dans les services concernés des Forces Armées. Nous demandons d'accélérer les démarches pour que l'année 1995 ne soit pas une année d'autant de pertes en vies humaines innocentes emportées gratuitement au cours de ces opérations. Comme nous exigeons de tous les commandants des Régions militaires d'être davantage vigilants auprès de leurs hommes qui agissent sur le terrain. Ceux d'entre eux qui commettent des exactions doivent être rapidement soumis à la rigueur des lois et règlements militaires. Le sentimentalisme et le laisser-aller laisser-faire qu'on observe chez certains doivent céder la place à la rigueur que doit faire prévaloir à l'endroit de ses hommes tout officier qui comprend bien sa tâche.

Parallèlement à la lutte contre les bandes armées qui sillonnent et ravagent nos campagnes, les Forces de Défense et de Sécurité doivent lutter avec plus d'efficacité et de volonté contre les groupes terroristes qui, à Bujumbura comme dans certains autres centres urbains du pays, commettent des crimes crapuleux et / ou politiques. Nous avons déjà annoncé la mise sur pied d'une Brigade Spéciale de lutte contre le terrorisme et la criminalité urbains.. Nous demandons à l'Etat Major de la Gendarmerie d'en accélérer la mise en place.

Les deux unités spéciales étant destinées à renforcer la paix et la sécurité, nous demandons à la communauté internationale, autant au niveau bilatéral que multilatéral de nous aider dans leur formation, leur entraînement et leur équipement.

11. Pour réussir le pari de retour à la paix, nous recommandons au Gouvernement de finaliser rapidement son rapport sur l'état actuel de la sécurité dans le pays. Nous recommandons aussi aux forces de l'ordre de sévir contre toute forme de perturbation de la sécurité. Tous

les bandes et groupes armés ou terroristes doivent être combattus avec la même énergie. Ils doivent avoir le même traitement de la part de nos forces de l'ordre. Les bandes criminelles qui sèment la terreur à Bujumbura ou dans d'autres provinces du pays comme Kirundo, Ngozi ou Kayanza doivent être démantelées. Des quartiers de la capitale où ces bandes ont élu domicile doivent être désarmés sans sentimentalisme aucun et sans état d'âme. Le désarmement dans un seul sens ne fait qu'accentuer les sentiments de méfiance entre les Forces de l'Ordre et la population dont une partie croit que certains éléments des Forces de l'Ordre agissent de mèche avec certains criminels. De tels éléments des Forces de l'Ordre font honte à leurs corps et ne méritent autre chose qu'à être expurgés des rangs de nos Forces de Défense et de Sécurité.

Aux militaires, gendarmes et policiers nous ordonnons de savoir défendre la paix, la sécurité et l'ordre pour tous. C'est cela le prix de la confiance que d'aucuns souhaitent. C'est aussi le seul moyen de démentir, contrarier par des faits, tous ceux qui ont tendance à ternir et à diaboliser l'image de nos Forces de défense et de Sécurité.

Ce comportement loin de toute forme de partisannerie doit guider tout responsable de l'Etat dans quelques secteur où ils sont. Les soubresauts de violences que nous apprenons dans certaines écoles du pays doivent être réprimés à l'endroit de qui que ce soit qui se perd dans une volonté effrénée d'ethniser notre système scolaire. Nous recommandons vigoureusement à tous les intervenants dans ce secteur extrêmement important dans pour l'avenir du pays, de sanctionner sans pitié tout élève qui se perdra dans ces chicanes.

Nous croyons que c'est par une discipline rigoureuse et patriotique que notre pays retrouvera davantage de paix et de sécurité pour s'occuper ensuite de son développement. Chaque responsable doit y veiller.

SA

12. Excellences Messieurs les Représentants des Secrétaires Généraux de l'Organisation des Nations-Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs des Missions Diplomatiques et Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations Internationales,

Si l'année 1994 a été une année de dures épreuves pour la paix dans certains pays, l'on se doit de constater à notre grande satisfaction des pas de géants accomplis par certains peuples pour le recouvrement de leur liberté et un digne retour dans le concert des Nations.

L'image d'une ancienne Yougoslavie déchirée par la guerre et sa dislocation totale au coeur d'une Europe qui s'unifie à une très grande vitesse est un outrage à la paix dans le monde. Comme aussi la persistance de la violence dans des pays comme le Soudan, le Libéria, et plus particulièrement la Somalie aujourd'hui lâchée par la Communauté Internationale et laissée à son pénible destin comme cette même communauté internationale a observé, pendant des mois, le Rwanda s'enfoncer inéluctablement dans les enfers est inacceptable.

L'engagement que la Communauté Internationale notamment à travers les organisations non gouvernementales dont on connaît la source de leurs moyens n'aurait-il pas été davantage apprécié s'il avait contribué à stopper les causes qui ont conduit une partie de la population rwandaise à être les victimes du génocide alors que d'autres prenaient le chemin de l'exil ? Ici la communauté internationale doit repenser sérieusement son projet de diplomatie préventive. Cette dernière ne peut se concevoir et être appréciée que si elle contribue réellement à éviter des drames tels que celui vécu par le Rwanda.

Fort heureusement, l'année 1994 n'a pas été une année de déception. La libération de l'Afrique du Sud de l'odieux système de l'apartheid à travers une démarche démocratique qui force notre admiration, l'entente entre l'Etat d'Israël et le Peuple palestinien et la dynamique de paix en cours dans l'ensemble du Moyen Orient augurent d'une bonne fin de ce vingtième siècle. Aussi, les élections organisées au Mozambique sous la supervision des Nations-Unies et la volonté de plus en plus affichée des frères angolais d'enterrer définitivement la hache de guerre permettent à l'Afrique et au monde d'espérer davantage pour notre avenir.

Toutefois, ce dernier ne peut être garanti que s'il y a partage équitable des richesses de la planète. Aujourd'hui l'Afrique se trouve étranglée. Non seulement par ses crises tribales et ses difficultés à assimiler correctement les principes de la démocratie, mais aussi, et peut-être plus gravement, par l'organisation et la gestion injustes de l'économie mondiale. L'Occident qui nous demande à juste titre de démocratiser nos systèmes politiques semble perdre de vue que tout cela sera aléatoire tant que nos peuples continueront à baigner dans la misère. Pour nous aider, nous lui demandons de penser aussi à la démocratisation des rapports économiques internationaux à travers une rémunération équitable et juste de nos matières premières. Ainsi, pourra-t-on assister à la naissance de véritables démocraties viables sur notre continent et ailleurs.

SA

13. Excellence Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Excellence Monsieur le Président BUYOYA,

Honorables Représentants du Peuple,

Mesdames, Messieurs les Ministres,

Excellences Messieurs les Représentants Spéciaux des Secrétaires
Généraux de l'Organisation des Nations-Unies, et de l'Organisation de
l'Unité Africaine,

Excellences Mesdames, Messieurs les Chefs de Missions Diplomatiques
et Consulaires,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organisations
Internationales,

Mesdames, Messieurs,

L'année 1995, nous la voulons une année d'espoir et de retour à la vie pour tous ceux qui, comme nous au Burundi, ont connu des malheurs au cours de l'année 1994. Nous la voulons une année de reconstruction physique et morale en vue de contribuer à l'édification d'un monde plus juste, respectueux et promotionnaire des droits et libertés des hommes et des peuples. Nous la voulons une année davantage de paix et de progrès.

SA

A Vous tous Représentants de la Communauté Internationale dans notre pays, nous vous prions de transmettre ces voeux pour cette année 1995 aux Respectables Souverains et Chefs d'Etat ou de Gouvernements qui Vous ont mandatés auprès de Nous pour les représenter.

De tels voeux sont adressés également à Vous dont nous avons apprécié le rôle combien positif que vous avez joué en nous accompagnant de tous vos conseils et soutiens dans le dur chemin parcouru au cours de cette année qui s'écoule.

A vous compatriotes enfin, guides et éclaireurs des autres, nous souhaitons que l'année 1995 que nous commençons nous soit plus éclairée davantage dans la mission qui est la nôtre de soustraire notre peuple des affres de la violence et l'engager inexorablement dans la démocratie, la justice et la paix.

MEILLEURS VOEUX POUR TOUS, QUE L'ANNEE 1995 SOIT UNE ANNEE DE PAIX, DE PROSPERITE, D'EPANOUISSEMENT, ET DE DIGNITE.

NOUS VOUS REMERCIONS.-

SA

*